

CHARTRE D'UTILISATION D'INTERNET ET DE L'INFORMATIQUE

Cette charte propose et précise un cadre déontologique (Droits et Devoirs de l'utilisateur et de l'établissement fournisseur du service).

Le respect de la législation :

Sont interdits :

- **Le non respect des droits de la personne** : l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure.
- **Le non respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques.**
- **Le non respect de la propriété intellectuelle et artistique**
(la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit, extrait musical ou littéraire, photographie en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits.)
- **La consultation des sites pornographiques**, les sites **présentant toute forme d'apologie** (crime, racisme, négationnisme), les sites **appelant à la haine raciale** et d'une manière générale **tout site ne respectant pas la législation en vigueur.**

L'utilisateur s'engage à :

- ❖ Respecter la législation en vigueur.
- ❖ Ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
- ❖ Ne pas introduire de programmes nuisibles
- ❖ Ne pas modifier la configuration des machines
- ❖ Ne pas effectuer de copies de logiciels ou commerciaux
- ❖ Ne pas effectuer de téléchargements illégaux

Les conditions d'accès :

- ✓ L'accès aux postes informatiques est autorisé à tout lecteur de la médiathèque ayant sa **cotisation à jour.**
- ✓ Dans le cas où plusieurs lecteurs souhaitent accéder au poste, la consultation est **limitée à 20 minutes.**

Le non respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux services.